

mécanisme; il pense comme lui qu'il faut tenir compte, dans la lutte contre l'inflation, des dangers de récession et en particulier de chômage. Il souligne en outre la nécessité de la coopération internationale, vu l'interdépendance étroite des différents pays en ce qui concerne le développement. Le FMI étudie ces problèmes et produira une analyse de la situation économique mondiale. Le Directeur général remercie l'Iran du soutien qu'il apporte au mécanisme pétrolier du Fonds et comprend sa déception en constatant que les pays industrialisés n'y contribuent pas plus largement; toutefois, il ne faut pas oublier qu'ils sont eux-mêmes dans une situation financière difficile. Ils ne refuseront sans doute pas leur appui lorsqu'ils seront en mesure de le donner; d'ailleurs, le Canada et les Pays-Bas sont déjà prêts à contribuer. En ce qui concerne l'excédent de 65 milliards de dollars que connaissent les pays producteurs de pétrole, le Directeur général a conscience que ces pays le mettent à profit pour accélérer leur développement, comme l'a souligné le représentant de l'Iran. Répondant au représentant de la France, il annonce qu'il pourrait peut-être présenter à l'avenir le rapport du FMI à la session d'été du Conseil économique et social.

73. Répondant au Directeur général du FMI, M. CHANG Hsien-wu (Chine) dit qu'il trouve inacceptable les explications que celui-ci a données pour justifier la position du Fonds vis-à-vis de la République populaire de Chine. Une fois de plus, il rappelle que l'Assemblée générale a décidé dans sa résolution 2758 (XXVI) l'expulsion immédiate des représentants de Tchang Kaï-chek du siège qu'ils occupent illégalement à l'Organisation des Nations Unies et dans tous les organismes qui s'y rattachent. De nombreux organismes des Nations Unies ont appliqué cette résolution, mais la Banque mondiale et le FMI persistent à n'en pas tenir compte. Le FMI doit appliquer cette résolution sans condition. M. Chang Hsien-wu remercie le représentant du Pakistan de son appui.

74. Le PRESIDENT dit qu'en l'absence d'objection, il considérera que le Conseil économique et social décide de prendre acte avec satisfaction du rapport du FMI.

*La décision est adoptée [décision 61 (LVII)].*

*La séance est levée à 13 h 5.*

## 1928<sup>e</sup> séance

Mardi 26 novembre 1974, à 15 h 20.

Président : M. Aarno KARHILO (Finlande).

E/SR.1928

### POINT 6 DE L'ORDRE DU JOUR

#### Conférence mondiale de l'alimentation :

- a) Rapport de la Conférence mondiale de l'alimentation (E/5586, E/5587 et Add.1 à 4);
- b) Mesures d'urgence concernant l'offre d'engraiss et de pesticides (E/5596)

1. M. HANNAH (Secrétaire général adjoint de la Conférence mondiale de l'alimentation), présentant le rapport sous sa forme provisoire, de la Conférence mondiale de l'alimentation (E/5587 et Add.1 à 4) au nom du Secrétaire général de la Conférence, dit qu'il n'a accepté un rôle au secrétariat de la Conférence que parce qu'il a la conviction que la plus grave responsabilité qui incombe actuellement au monde tout entier est de nourrir ceux qui ont faim dans les pays en voie de développement. Ce problème devrait concerner directement tous les peuples, quelles que soient leur race, leur religion, leur couleur et leurs convictions politiques ou économiques. La Conférence a réalisé bien davantage que ce qu'on pouvait raisonnablement espérer, même en étant très optimiste. A cet égard, M. Hannah tient à remercier le Secrétaire général adjoint aux affaires économiques et sociales, les membres du secrétariat du Conseil économique et social et le Président du Comité préparatoire qui ont contribué à assurer le succès des réunions du Comité préparatoire et de la Conférence elle-même.

2. La portée mondiale du problème alimentaire est illustrée par la documentation de base, qui comprend les documents E/CONF.65/3 et E/CONF.65/4 et le rapport du Comité préparatoire sur sa troisième session

(E/CONF.65/6) dont le Conseil est saisi sous couvert d'une note du Secrétaire général (E/5586), et par le fait que la Conférence a réuni les représentants, à un niveau élevé, de 133 pays et de nombreuses organisations. M. Hannah s'étonne que pour certains la Conférence n'ait été qu'un torrent de paroles. Moins d'un an s'est écoulé depuis que l'Assemblée générale a approuvé l'idée de convoquer une conférence et pendant ce laps de temps la situation a évolué de façon tellement dramatique qu'il est maintenant généralement admis qu'une crise mondiale de l'alimentation est imminente ou même qu'elle s'est déjà produite. Il importe de ne pas perdre le potentiel dont on dispose actuellement pour réaliser des progrès substantiels et significatifs dans trois domaines : la nécessité d'accroître considérablement la production alimentaire, notamment dans les pays en voie de développement; le renforcement de la sécurité alimentaire mondiale; et la réalisation de progrès concrets en vue de secourir ceux qui ont faim dans les pays les plus pauvres.

3. La première partie du rapport de la Conférence (E/5587) contient des renseignements sur l'historique et l'organisation de la Conférence ainsi qu'un résumé du débat général et d'autres activités. La deuxième partie comprend le Programme d'action, y compris la Déclaration pour l'élimination définitive de la faim et de la malnutrition. Cette déclaration a été élaborée par la Première Commission de la Conférence, dont le mandat recouvrait aussi l'examen de mesures destinées à accroître la production alimentaire et à améliorer la nutrition. Parmi les 15 résolutions adoptées sur le rapport de cette commission, les résolutions I à XII inté-

ressent surtout les responsabilités de l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO). La résolution XIII prie le Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies de convoquer une réunion pour étudier les questions relatives à la création d'un fonds international de développement agricole et les résolutions XIV et XV sont de caractère général et consultatif.

4. La Deuxième Commission de la Conférence était responsable des questions liées à la sécurité alimentaire, au système mondial d'information et d'alerte rapide sur l'alimentation et l'agriculture et aux politiques améliorées d'aide alimentaire. Parmi les résolutions adoptées sur le rapport de cette commission, la résolution XVI traite de l'une des questions cruciales sur laquelle on s'attendait à voir surgir d'importantes divergences de vues, lesquelles ne se sont pas matérialisées. Une planification intelligente et à longue échéance de la production agricole s'impose manifestement et il faut espérer que le système envisagé sera utile à cet égard en permettant de prévoir les sécheresses et autres phénomènes qui se répercutent sur les récoltes. La résolution XVII demande instamment à tous les gouvernements de coopérer à la réalisation de l'objectif le plus important, à savoir la reconstruction de réserves alimentaires suffisantes. Il y a deux ou trois ans encore, le principal problème en cas de pénurie alimentaire concernait l'achat et l'expédition des stocks prélevés sur les excédents alimentaires existant en Amérique du Nord. Ces excédents ont maintenant disparu. M. Hannah espère que les contributions versées en vue de la reconstitution de stocks suffisants le seront davantage sous forme de produits alimentaires que sous forme de fonds. Il appelle l'attention du Conseil sur la résolution XVIII, relative à une politique améliorée d'aide alimentaire qui a longuement retenu l'attention de la Conférence.

5. La Troisième Commission de la Conférence était responsable de l'examen du commerce international, de la stabilisation et de l'ajustement agricole. Ses débats ont abouti à l'adoption de la résolution XIX, qui demande aux gouvernements et aux institutions des Nations Unies de promouvoir l'expansion et la libéralisation du commerce, notamment en ce qui concerne les produits alimentaires.

6. La résolution la plus importante est la résolution XXII; au paragraphe 1 de cette résolution, la Conférence demande la création d'un conseil mondial de l'alimentation à l'échelon des ministres ou des plénipotentiaires et précise les fonctions de ce conseil. Aux termes des paragraphes 2 et 3, elle demande que le fonctionnement du système des Nations Unies soit amélioré et que la résolution soit prise en considération lorsque l'ONU étudiera cette question en 1975. M. Hannah appelle en particulier l'attention sur les alinéas *a* à *d* du paragraphe 4, relatifs à l'organisation du conseil mondial envisagé. On a laissé au Conseil économique et social et à l'Assemblée générale le soin de décider du nombre des membres de ce conseil car on a estimé que pour fonctionner de façon satisfaisante celui-ci devait comprendre un nombre approprié de membres représentant des pays exportateurs et des pays importateurs de denrées alimentaires, qu'il s'agisse de pays développés ou de pays en voie de développement, les diverses régions, telles que l'Afrique orientale et l'Afrique occidentale, et des pays de l'Organisation des pays exportateurs de pétrole (OPEP). De nombreux participants à la Conférence ont estimé que celle-ci aurait peu de résultats pratiques si l'on ne créait pas un organe poli-

tique de ce genre, à un niveau élevé, capable de promouvoir les programmes des Nations Unies et les programmes bilatéraux — lesquels permettent souvent de fournir une aide alimentaire plus importante que les plans multilatéraux — et peut-être même d'intercéder auprès des pays exportateurs de pétrole pour qu'ils contribuent à l'effort alimentaire mondial.

7. En conclusion, le Secrétaire général adjoint appelle l'attention sur les déclarations finales du Secrétaire général de la Conférence qui sont contenues au chapitre VIII du rapport, notamment dans les paragraphes 4 à 11 et 13 à 15, et sur certains passages du paragraphe 12 où le Secrétaire général indique que le principal problème qui se pose maintenant aux gouvernements et à la communauté internationale tout entière est l'application effective des résolutions, l'importance que la Conférence attache à cette question étant illustrée par l'attention qu'elle a consacrée aux dispositions à prendre en vue d'une action ultérieure. M. Hannah fait observer qu'il ne faut pas envisager le problème alimentaire en se demandant si la solution ne consisterait pas à réduire la croissance démographique étant donné que, même si l'on appliquait immédiatement une politique tendant à aligner le taux des naissances sur celui des décès, la population totale du monde continuerait à augmenter pendant 70 ans. Le Secrétaire général de la Conférence a dit que l'approbation rapide des conclusions de la Conférence par le Conseil économique et social et l'Assemblée générale constituerait un premier pas en vue de résoudre le problème alimentaire. La réponse définitive à la question de savoir dans combien de temps les objectifs fixés pourront être atteints dépend évidemment dans une large mesure des réactions des divers gouvernements. Comme le Secrétaire général l'a rappelé, ceux qui ont participé à la Conférence se sont engagés à faire en sorte "que, dans 10 ans, aucun enfant ne se couche plus le ventre vide, aucune famille ne craigne plus pour le pain du lendemain et que l'avenir et les capacités d'un être humain ne soient plus limités par la malnutrition".

8. Au nom du Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies, M. DE SEYNES (Secrétaire général adjoint aux affaires économiques et sociales) exprime la reconnaissance de l'Organisation au Gouvernement italien pour les efforts considérables et positifs qu'il a réalisés, grâce auxquels la Conférence mondiale de l'alimentation a pu avoir lieu.

9. M. BARCELO (Mexique) se félicite de la rapidité avec laquelle le rapport de la Conférence mondiale de l'alimentation a été établi et remercie le Gouvernement italien de son hospitalité. La délégation mexicaine a appuyé la création du Conseil mondial de l'alimentation et du Fonds international de développement agricole car ils répondent aux principales préoccupations exprimées par le Président du Mexique à la FAO en 1972 concernant la création d'une banque alimentaire mondiale. Comme l'a dit le Président du Mexique — seul chef de gouvernement ayant participé à la Conférence — c'est l'avenir de l'humanité qui est en jeu. De gros efforts ont été réalisés à Rome pour trouver des moyens de nourrir ceux qui ont faim dans le monde et pour fournir l'appui technique et financier nécessaire en vue de développer l'agriculture à cette fin. L'idée du Mexique — créer une banque alimentaire mondiale — est reprise dans une large mesure par la proposition généralement accueillie avec intérêt, tendant à établir un conseil mondial de l'alimentation au sein duquel tous les pays pourraient entreprendre dès que possible

de modifier l'ordre économique actuel en tenant compte des nouvelles conditions du marché international pour les exportations agricoles, en vue notamment de fournir des produits alimentaires aux nations qui en manquent. Le problème des terres et de l'approvisionnement d'une population toujours plus nombreuse se pose dans presque tous les pays, un jour ou l'autre. M. Barcelo met en garde contre ceux qui, en adoptant une attitude conformiste et en déformant les faits, s'opposent au changement et à l'instauration du nouvel ordre économique international.

10. Le représentant du Mexique tient à préciser que sa délégation ne rejette pas la responsabilité du chaos économique dans lequel le monde est actuellement plongé sur ceux qui, au prix d'efforts considérables, ont réussi à acquérir certains des bénéfices provenant de la vente des matières premières qui auparavant n'allaient pas aux pays en voie de développement et grâce auxquels ces pays espèrent aujourd'hui améliorer la situation de leurs peuples. Il souligne qu'il est nécessaire que les pays développés appuient directement et efficacement le Fonds de développement agricole; ce n'est qu'ainsi que la solidarité internationale pourra agir et améliorer la condition des peuples les plus pauvres du monde. Bien que la Conférence mondiale de l'alimentation n'ait pas répondu à certaines de ses préoccupations, la délégation mexicaine se félicite des progrès réalisés; elle a la conviction que la FAO effectuera les remaniements structurels nécessaires et que l'humanité se trouve maintenant au seuil d'une ère nouvelle.

11. M. CAVAGLIERI (Italie) remercie le Secrétaire général adjoint aux affaires économiques et sociales et le représentant du Mexique des paroles aimables qu'ils ont adressées à son gouvernement. La délégation italienne a pleinement conscience de la portée des problèmes dont il a été question à la Conférence mondiale de l'alimentation. Elle est heureuse que celle-ci ait été couronnée de succès et exprime l'espoir que de nouveaux progrès seront réalisés à l'avenir.

12. M. KITCHEN (Etats-Unis d'Amérique) dit que sa délégation a pris la parole à la Conférence mondiale de l'alimentation et n'a pas grand-chose à ajouter à l'heure actuelle. Le Gouvernement des Etats-Unis a conscience des efforts qui ont été accomplis pendant la Conférence et pour élaborer le rapport. Il ne dispose pas de suffisamment de temps pour passer en revue le contenu extrêmement dense de ce rapport et estime que les délégations devraient avoir la possibilité d'accorder la plus grande attention au rôle que le Conseil économique et social et l'Assemblée générale ont été priés de jouer conformément aux recommandations de la Conférence. Le Conseil pourrait accepter de transmettre le rapport immédiatement à l'Assemblée générale pour qu'il soit examiné par sa Deuxième Commission, où un plus grand nombre de délégations pourraient participer au débat, ou en discuter d'abord lui-même. Ces deux solutions seraient acceptables à sa délégation.

13. Si le Conseil et l'Assemblée sont tous deux disposés à accepter le rapport et les recommandations de la Conférence mondiale de l'alimentation sous leur forme actuelle, ils devront prendre immédiatement un certain nombre de mesures. Ainsi, l'Assemblée devra élaborer le mandat du Conseil mondial de l'alimentation et décider du nombre de ses membres ainsi que des modalités régissant leur nomination et leur confirmation.

14. Si au contraire le rapport est modifié de quelque façon que ce soit, ce n'est qu'une fois ce processus achevé que la tâche du Conseil économique et social

et de l'Assemblée générale apparaîtra clairement. M. Kitchen espère que le Conseil pourra débattre brièvement du rapport avant que celui-ci ne soit soumis à la Deuxième Commission; celle-ci devrait se concentrer en particulier sur les mesures précises qu'il est demandé à l'Assemblée de prendre sur le plan juridique pour permettre l'application rapide des recommandations de la Conférence. Trois membres du Gouvernement des Etats-Unis et 39 sénateurs et députés ayant participé à la Conférence, il serait présomptueux que sa délégation songe à modifier telle ou telle des décisions politiques contenues dans le rapport. Il est essentiel que les recommandations soient appliquées de toute urgence, comme l'ont demandé le Secrétaire général de l'ONU, le Directeur général de la FAO et les Secrétaire généraux de la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement (CNUCED) et de la Conférence mondiale de l'alimentation.

15. M. ROUGÉ (France) rappelle ce que sa délégation a dit à la Conférence à savoir qu'il est indispensable que le Conseil économique et social examine de près la résolution IV; il demande comment le Conseil pourrait organiser ses travaux à cette fin.

16. M. BOOTHE (Jamaïque) dit que la résolution XXII pose diverses questions concernant la nature du Conseil mondial de l'alimentation et ses liens avec l'Organisation des Nations Unies. Il aimera des précisions sur les mots "un organe des Nations Unies" qui figurent au paragraphe 1 du dispositif. Il a cru comprendre qu'à l'heure actuelle il n'y avait que cinq organes de cette sorte. Le Conseil mondial de l'alimentation est censé faire rapport à l'Assemblée générale par l'intermédiaire du Conseil économique et social. Toutefois, s'il est créé à l'échelon des ministres ou des plénipotentiaires, comme le propose le paragraphe 1, il sera au même niveau que le Conseil économique et social. La mention d'un mécanisme de coordination pose des problèmes à la lumière du contenu de l'alinéa *b* du paragraphe 4. Il faut préciser le rôle du Conseil économique et social en la matière. M. Boothe appelle l'attention sur la procédure de nomination et de confirmation assez inhabituelle prévue à l'alinéa *a* du paragraphe 4 et doute qu'il soit sage de créer un tel précédent. En ce qui concerne la première phrase de l'alinéa *d* du paragraphe 4, il faudrait indiquer nettement que la coordination dont il est question s'inscrit dans le cadre des problèmes de l'alimentation, sinon le Conseil mondial de l'alimentation empiéterait sur les fonctions du Conseil économique et social. Des précisions sont également nécessaires en ce qui concerne la question de savoir comment le Comité intergouvernemental du Programme alimentaire mondial, mentionné au paragraphe 6, sera reconstitué et par qui — le Conseil mondial de l'alimentation, le Conseil économique et social, ou les deux. Le paragraphe 11 pose également des difficultés au Conseil économique et social, pour des raisons évidentes.

17. Le représentant des Etats-Unis a suggéré diverses façons d'examiner le rapport. La délégation jamaïquaine est prête à accepter toutes les suggestions en la matière, mais elle aimera qu'une décision soit prise sans tarder.

18. M. ROSTOV (Union des Républiques socialistes soviétiques) dit que sa délégation n'a reçu le rapport de la Conférence mondiale de l'alimentation que le matin même et qu'elle n'a donc pas eu suffisamment de temps pour l'étudier en détail. Elle n'a pas d'objection à ce que le rapport soit transmis à la Deuxième

Commission pour examen, mais elle aimerait confirmer sa position sur les questions examinées à la Conférence, soit au Conseil soit à la Deuxième Commission.

19. M. MACKENZIE (Royaume-Uni) dit que tous les membres du Conseil ont pleinement conscience de l'urgence et de l'importance des questions dont ils sont saisis. Il espère que le Conseil résistera à la tentation de rouvrir le débat sur les engagements déjà pris par les gouvernements à Rome. Il n'est pas nécessaire de voir comment ces engagements seront exécutés. Il serait utile que le Président ou le Secrétariat guide le Conseil quant aux principales mesures à prendre pour donner suite aux recommandations de la Conférence. Il est clair que l'alinéa *a* du paragraphe 4 de la résolution XXII exige une action de la part du Conseil tout comme le paragraphe 11.

20. M. TANIGUCHI (Japon) déclare que la Conférence mondiale de l'alimentation a été très fructueuse. Tous les participants ont reconnu l'importance du problème alimentaire dans le monde et n'ont pas ménagé leurs efforts pour trouver une solution réaliste. Certaines délégations ont appelé l'attention sur le manque de clarté de l'action ultérieure demandée. Toutefois, elles doivent comprendre que les participants à la Conférence ont dû faire de grosses concessions pour qu'on puisse traiter du problème aussi rapidement que possible. Il est essentiel de ne pas rouvrir le débat sur les questions examinées à Rome. Le Gouvernement japonais s'est engagé à appliquer les résolutions contenues dans le rapport; la délégation japonaise recommande donc son adoption au Conseil et à l'Assemblée générale pour qu'on puisse s'attaquer de toute urgence au problème de l'alimentation dans le monde.

21. M. HASHMI (Inde) pense lui aussi que les membres n'ont pas eu beaucoup de temps pour étudier le rapport de la Conférence. Mais il est important de faire vite; aussi, malgré les difficultés procédurales que le représentant de la Jamaïque a soulignées, le Conseil devrait adopter le rapport et les recommandations de la Conférence. Si le mécanisme demandé dans les résolutions n'est pas mis en place immédiatement, l'élan acquis à Rome sera perdu. Le Conseil, la Deuxième Commission et l'Assemblée générale devraient faire tout ce qui est en leur pouvoir pour prendre des mesures positives en ce qui concerne la création d'un conseil mondial de l'alimentation et d'un fonds international de développement agricole. La délégation indienne ne ménagera pas ses efforts pour contribuer à clarifier les problèmes et renforcer les mesures prises par la Conférence.

22. M. MWANGAGUHUNGA (Ouganda) a cru comprendre que la recommandation faite par le Président lors de la séance précédente tendait à ce que le Conseil prenne toute mesure qu'il est tenu de prendre conformément au rapport de la Conférence mondiale de l'alimentation pour faciliter la création du Conseil mondial de l'alimentation et transmette ensuite ce rapport à la Deuxième Commission de l'Assemblée générale.

23. M. FASLA (Algérie) déclare que le rôle du Conseil et de l'Assemblée est de donner suite aux mesures prévues dans le rapport de la Conférence et non pas d'ouvrir à nouveau le débat sur des décisions déjà prises. Sa délégation acceptera soit que l'on procède comme le Président l'a suggéré à la séance précédente du Conseil, soit que le rapport soit transmis directement à la Deuxième Commission.

24. M. ABDEL MEGUID (Egypte) est du même avis que le représentant du Royaume-Uni et estime qu'il est maintenant temps d'agir, plutôt que de discuter de questions qui sont déjà réglées. Le Conseil devrait s'efforcer de prendre les mesures nécessaires pour appliquer les résolutions adoptées à la Conférence mondiale de l'alimentation.

25. Le PRESIDENT prie le secrétaire d'indiquer au Conseil quelle a été la pratique suivie par le passé en ce qui concerne les rapports présentés par des conférences.

26. M. CORDOVEZ (Secrétaire du Conseil) dit que les décisions des conférences des Nations Unies ont valeur de recommandations pour les divers organes directeurs de l'ONU et des institutions spécialisées. C'est pourquoi le Secrétaire général n'est pas tenu de présenter un état des incidences financières des propositions formulées par ces conférences avant que les organes directeurs en question n'aient été saisis des rapports des conférences.

27. La pratique suivie par le Conseil et par l'Assemblée lors de l'examen du rapport de la première session de la CNUCED et du rapport de la Conférence des Nations Unies sur l'environnement constitue un précédent pertinent. Dans les deux cas, les rapports contenaient deux catégories de recommandations, dont les unes portaient sur des questions de fond, les autres sur les dispositions institutionnelles. Le Conseil économique et social a fait siennes toutes les recommandations contenues dans le rapport de la CNUCED, y compris les recommandations d'ordre institutionnel, et les a communiquées à l'Assemblée générale pour qu'elle prenne les mesures appropriées. Il a également fait siennes les recommandations de la Conférence des Nations Unies sur l'environnement et a formulé des observations sur les dispositions d'ordre institutionnel, qu'il a communiquées à l'Assemblée avec le rapport. Dans les deux cas, l'Assemblée a été priée de prendre des mesures spéciales concernant la création des institutions en question. Ainsi la CNUCED a été créée comme suite à une proposition présentée par le Président de l'Assemblée générale, conformément aux procédures adoptées à la dix-neuvième session; et c'est un projet de résolution présenté par un certain nombre de délégations suivant les recommandations pertinentes de la Conférence des Nations Unies sur l'environnement, puis examiné et adopté selon la procédure habituelle, tel qu'il avait été modifié au cours du débat, qui a été à l'origine de la création du Programme des Nations Unies pour l'environnement.

28. Pour ce qui est des recommandations de la Conférence mondiale de l'alimentation qui appellent des mesures précises de la part du Conseil économique et social, il appartient au Conseil de décider du moment où il conviendra de prendre ces mesures.

29. M. MACKENZIE (Royaume-Uni) dit que, d'après la déclaration du secrétaire du Conseil, il est clair que la tâche du Conseil consiste uniquement à approuver le rapport, à le transmettre à l'Assemblée générale et à prendre des mesures au titre de l'alinéa *a* du paragraphe 4 de la résolution XXII. Il appartient à l'Assemblée générale, et non pas au Conseil, de décider de la création effective du Conseil mondial de l'alimentation.

30. M. AKRAM (Pakistan) dit qu'il n'est pas entièrement de l'avis du représentant du Royaume-Uni; il

estime que le Conseil, principal organe de coordination du système des Nations Unies pour les questions économiques et sociales, est tenu de se prononcer d'une façon ou d'une autre sur les dispositions d'ordre institutionnel recommandées par la Conférence mondiale de l'alimentation, avant de transmettre les recommandations à l'Assemblée générale, accompagnées de ses propres observations.

31. M. EKBLOM (Finlande) fait sienne l'opinion exprimée par le représentant du Pakistan. Le rapport de la Conférence mondiale de l'alimentation est d'une nature telle qu'il ne doit pas être transmis à l'Assemblée générale sans les observations du Conseil. Ce dernier devrait donc consacrer une séance à l'examen des dispositions d'ordre institutionnel recommandées dans le rapport et formuler ses observations à ce propos. La délégation finlandaise souhaiterait également obtenir les éclaircissements demandés par le représentant de la Jamaïque.

32. M. FASLA (Algérie) dit que le Conseil devrait adopter une attitude souple face aux questions compliquées de procédure. Par exemple, si l'Assemblée générale approuve sous sa forme actuelle l'alinéa *a* du paragraphe 4 de la résolution XXII, le Conseil devra s'en saisir à nouveau, puis le renvoyer encore une fois à l'Assemblée. Considérant l'urgence de la situation, le représentant de l'Algérie se demande s'il convient de suivre une procédure aussi longue.

33. Il est souhaitable de tenir une autre séance pour examiner le rapport plus avant, et il se peut qu'une autre séance soit encore nécessaire si l'Assemblée prie le Conseil de décider du nombre des membres du Conseil mondial de l'alimentation.

34. En réponse à une question posée par M. KITCHEN (Etats-Unis d'Amérique), M. CORDOVEZ (Secrétaire du Conseil) dit qu'il est prévu que la Deuxième Commission examine le rapport de la Conférence mondiale de l'alimentation le lundi 2 décembre, à condition que le Conseil en ait lui-même terminé l'examen à sa séance du vendredi 29 novembre, car l'Assemblée générale doit être saisie non seulement du rapport de la Conférence, mais également du rapport du Conseil à ce sujet.

35. M. KITCHEN (Etats-Unis d'Amérique), considérant le délicat compromis réalisé à la Conférence après de longues négociations, se demande si le Conseil pourra en une seule séance procéder à des négociations en profondeur et en arriver à un compromis sur le rapport. Les Etats qui ne sont pas membres du Conseil ont exprimé à Rome un certain nombre d'opinions pratiquement inconciliables. C'est pourquoi, quelle que soit la décision du Conseil, il est presque inévitable que le débat soit ouvert de nouveau à la Deuxième Commission. Le Conseil devrait donc, à sa prochaine séance, éclaircir la formulation, la portée et le contexte des questions qui soulèvent des difficultés.

36. M. ČABRIĆ (Yougoslavie) réserve le droit de sa délégation de formuler ultérieurement des observations sur le rapport et les résolutions, soit au Conseil, soit à la Deuxième Commission. Il estime qu'il faudrait éclaircir l'alinéa *a* du paragraphe 4 de la résolution XXII, car la procédure envisagée est inhabituelle. A sa prochaine séance le Conseil devrait décider des mesures à prendre à propos de cet alinéa. Les autres questions qui se posent, comme celles qui concernent le paragraphe 11 de la résolution, pourraient être exa-

minées par la suite et même au début de 1975, lorsque le Conseil tiendra sa session d'organisation.

37. M. TANIGUCHI (Japon) rappelle que l'accord réalisé à la Conférence mondiale de l'alimentation repose sur un compromis très délicat. Comme l'a indiqué le représentant du Royaume-Uni, le Conseil devrait se contenter d'examiner les questions dans lesquelles il est particulièrement impliqué.

38. M. KAUFMANN (Pays-Bas) souligne qu'il est important d'appliquer rapidement les recommandations de la Conférence. Il est vrai que l'alinéa *a* du paragraphe 4 de la résolution XXII est quelque peu inhabituel, ce qui est dû sans doute au compromis réalisé à la Conférence. La délégation néerlandaise partage l'opinion du représentant du Pakistan, selon laquelle le Conseil économique et social doit participer au processus de prise de décisions. Elle appelle l'attention sur le problème du calendrier : si l'on veut que l'Assemblée générale puisse prendre des mesures à la session en cours, il faut procéder rapidement à des consultations sur la création du Conseil mondial de l'alimentation.

39. Il conviendrait d'instituer aussi rapidement que possible le Fonds international de développement agricole. Le représentant des Pays-Bas estime qu'il appartient à l'Assemblée générale, et non pas au Conseil économique et social, de prendre la décision voulue. Il souhaiterait savoir si la réunion mentionnée au paragraphe 5 de la résolution XIII doit se tenir avant que l'Assemblée générale ait pris sa décision ou après. Sa délégation, coauteur de la résolution XIII, estime qu'elle devrait se tenir avant.

40. M. OLIVERI LOPEZ (Argentine) dit qu'il ne peut pas être question d'ouvrir à nouveau le débat qui s'est déroulé à Rome. Tous les compromis possibles ont été réalisés et les questions sur lesquelles la Conférence n'a pas pu prendre de décision ne peuvent pas être résolues au Conseil économique et social. Les recommandations de fond qui figurent dans le rapport devraient donc être communiquées à la Deuxième Commission et le Conseil devrait s'attacher aux questions qui appellent des mesures précises de sa part. Pour ce qui est de l'alinéa *a* du paragraphe 4 de la résolution XXII, le représentant de l'Argentine souhaite savoir si le Conseil peut formuler des recommandations sur le nombre de membres que devait comprendre le Conseil mondial de l'alimentation ou s'il faut attendre la décision de l'Assemblée.

41. M. SHEMIRANI (Iran) dit que personne ne souhaite ouvrir à nouveau le débat sur les recommandations de fond contenues dans le rapport. Le Conseil pourrait prendre acte de toutes ces recommandations et les transmettre à la Deuxième Commission, en se contentant d'examiner les dispositions d'ordre institutionnel, en particulier la résolution XXII. Il serait utile que le Secrétariat donne davantage d'éclaircissements et que les membres procèdent à des consultations non officielles avant que le Conseil ne se réunisse à nouveau vendredi, pour qu'il puisse à ce moment-là prendre une décision au sujet du Conseil mondial de l'alimentation.

42. M. ABDEL MEGUID (Egypte) dit que l'urgence de la situation oblige le Conseil à agir aussi promptement que possible. Celui-ci devrait donc approuver le rapport et l'accompagner de toutes les recommandations ou observations qu'il souhaite formuler, sans tou-

tefois apporter de changements substantiels aux dispositions déjà acceptées. Bien que certaines délégations aient exprimé des doutes sur les dispositions de l'alinéa *a* du paragraphe 4 de la résolution XXII, le Conseil est tenu d'agir, vu la situation cruciale de l'alimentation dans le monde. En ce qui concerne le Conseil mondial de l'alimentation, l'essentiel est d'y assurer une représentation géographique équilibrée, quel que soit le nombre total de ses membres, que le Conseil devra fixer.

43. M. CZARKOWSKI (Pologne) fait observer qu'il est impossible d'examiner aussi attentivement qu'il le faudrait les recommandations de la Conférence mondiale de l'alimentation, car le mécanisme qui régit la reprise de la session ne le permet pas et la Deuxième Commission a déjà pris du retard dans ses travaux. En outre, le rapport n'a été distribué que la veille. La délégation polonaise est donc d'avis que le Conseil devrait prendre des mesures immédiates sur les questions urgentes dont la Conférence l'a directement saisi, ne devrait pas entamer à nouveau le débat sur les questions de fond et devrait prendre acte du rapport pour le transmettre à la Deuxième Commission. S'il faut que le Conseil procède à un examen plus approfondi, elle estime, comme le représentant de la Yougoslavie, que certains points pourraient être examinés à la prochaine session.

44. M. BARCELO (Mexique) dit que les résolutions qui ont été adoptées à la Conférence mondiale de l'alimentation sont le fruit d'un processus très délicat de négociation et de compromis et qu'il ne peut pas être question que le Conseil économique et social les modifie. Le Conseil ne devrait pas s'attarder indûment sur des considérations juridiques, car c'est précisément ce genre de carence face à l'urgence de certaines situations qui ont conduit d'autres organes des Nations Unies à perdre la confiance de la communauté internationale.

45. Pour ce qui est de la création du Conseil mondial de l'alimentation, M. Barcelo estime que le mandat du Conseil économique et social est suffisamment clair pour qu'il puisse, à sa prochaine séance, prendre des mesures immédiates quant à la désignation des membres de ce nouvel organe. A cet égard, la délégation mexicaine estime qu'un bref rapport du Secrétariat serait utile au Conseil lorsqu'il fera son choix.

46. M. BERLIS (Canada) dit qu'il ne souhaite pas compliquer la question en ajoutant une nouvelle idée à la surabondance de suggestions qui ont été faites sur la façon dont le Conseil doit procéder. Il tient simplement à mettre en garde les membres du Conseil contre le danger de rouvrir une discussion de procédure analogue, à la prochaine séance. La délégation canadienne appuie l'idée de tenir des consultations avant cette séance. Elle est également d'avis que le Conseil perdrait son temps s'il ouvrait à nouveau les discussions de fond qui ont déjà eu lieu à la Conférence. Le Conseil doit terminer l'examen du rapport à sa prochaine

séance et le transmettre à la Deuxième Commission avec ses observations.

47. M. RYDBECK (Suède) partage l'opinion des représentants qui ont insisté sur l'urgence de la question et ont dissuadé les membres du Conseil d'ouvrir à nouveau le débat sur les questions qui ont été réglées à Rome. Le représentant de l'Egypte a expliqué les raisons pour lesquelles la question est urgente; de fait, si tous les travaux en vue de la Conférence ont été menés à terme en moins d'un an, c'est bien parce qu'il fallait résoudre d'urgence le problème mondial de l'alimentation. Comme l'avait demandé l'Assemblée générale, les participants s'étaient fait représenter à Rome à un niveau très élevé et on comptait un grand nombre d'experts gouvernementaux parmi les délégations. C'est pourquoi il est évidemment impensable d'ouvrir à nouveau le débat. Le représentant de la Suède est sûr que le Conseil agira rapidement à sa prochaine séance, pour pouvoir transmettre à la Deuxième Commission le rapport de la Conférence, accompagné de ses observations ou recommandations. Les membres devront naturellement procéder à des consultations au sujet des dispositions d'ordre institutionnel, et la délégation suédoise espère que le Conseil réglera rapidement la question à sa prochaine séance.

48. M. KITCHEN (Etats-Unis d'Amérique) fait siennes les observations formulées par les représentants de l'Egypte et de la Suède. Les questions de fond à caractère politique qui ont été examinées à Rome font l'objet des résolutions I à XX, qui ne devraient appeler aucune autre mesure si l'Assemblée générale et le Conseil sont disposés à les approuver. La résolution XXI, elle non plus, n'appelle aucune mesure. Seule la résolution XXII, aux paragraphes 1, 4 (alinéa *a*) et 11, porte sur des questions qui mettent en cause le Conseil. Si le Conseil pouvait se concentrer sur ces trois points, l'Assemblée générale serait en mesure d'appliquer les recommandations contenues dans le rapport.

49. M. JARPA (Chili) dit que, s'il comprend bien, le Conseil, à sa prochaine séance, se bornera à examiner la meilleure façon d'appliquer les accords conclus à Rome et ne reprendra pas les discussions politiques et économiques qui se sont déroulées dans le cadre de la Conférence.

50. Le PRESIDENT dit que les membres du Conseil semblent clairement d'accord pour ne pas ouvrir à nouveau le débat sur les questions de fond traitées à Rome. A sa prochaine séance, le Conseil se consacrera donc aux éléments du rapport qui soulèvent des questions de procédure. Entre-temps, le Président invite les délégations intéressées à tenir des consultations. En ce qui concerne la question soulevée par le représentant de la Jamaïque à propos du sens juridique de l'expression "un organe des Nations Unies", il serait utile d'obtenir l'avis du Cabinet du Conseiller juridique et le Président s'y emploiera avant la prochaine séance.

*La séance est levée à 17 h 50.*